

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

(Par voie extraordinaire.)

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 14 avril. — Le duc de Wellington déclare qu'ayant été informé que les devoirs de la chambre, comme cour de justice, exigent qu'elle réçoive demain, il s'est décidé à reculer d'un jour la proposition d'un ajournement.

En conséquence, ajoute le noble duc, je demanderai demain à l'issue de la séance que la chambre s'ajourne jusqu'au 30 courant. » Après de courtes discussions d'intérêt local, la séance est levée.

— Nous avons des raisons de penser que, dans la formation du nouveau gouvernement, on aura soin de représenter toutes les classes constituées. Cette vue est très-raisonnable et politique. Pour satisfaire le pays, il n'est pas seulement nécessaire que ce gouvernement soit composé de réformateurs calmes et prudents, mais il faut encore que ces réformateurs représentent les intérêts immenses et si variés de toute la communauté. Il ne faut pas que les agriculteurs puissent être jaloux de l'influence qu'exerceraient les classes populaires et commerçantes, et que ces classes puissent être jalouses des autres. Nous pensons que lord Melbourne pourra réussir à remplir toutes ces conditions. L'aristocratie libérale aura une large place dans le cabinet, et elle sera supérieurement bien balancée à l'extérieur par le peuple, qui comprendra que lui aussi a une voix dans le conseil du roi.

— Le *Morning Chronicle* en donnant la liste des nominations probables qui correspond avec celle donnée hier, ajoute qu'il n'y a rien de fixé; mais on sera satisfait d'apprendre que tout est en marche sous la direction de lord Melbourne, de lord Lansdowne et de tous ses amis de la chambre des communes.

— La cité a été tout-à-fait désappointée en apprenant que la chambre des communes s'était ajournée sans qu'il y eût été fait mention même du nom de l'homme d'état chargé de composer le cabinet, bien que l'on doute peu que lord Melbourne est déjà investi de cette mission. L'opinion générale, ce matin, est que les arrangements rencontrent quelque obstacle, et c'est une question de savoir si cet obstacle aura disparu, de manière à permettre de former le nouveau cabinet, avant jeudi soir. (Alb.)

— On lit dans le *Globe*:

« Un des organes de l'ancienne administration, observe que M. Penin est catholique, cela n'est pas; et l'assurance avec laquelle on a annoncé ce fait est une nouvelle preuve de la véracité politique des hommes décidés à crier: pas de papisme. »

— Il n'est pas douteux que lord Melbourne a été chargé expressément par S. M. de composer un cabinet dont sa seigneurie doit être le chef. Ce seul fait résume tout ce qu'on peut affirmer en toute sûreté relativement aux progrès de la nouvelle administration whig.

— On écrit de Lisbonne, 2 avril:

« Les dépouilles mortelles du prince de Leuchtemberg ont été déposées le 22 mars, dans l'église de St-Vincent. Tout s'est passé tranquillement. La troupe de ligne et la garde nationale au grand complet étaient présentes. Hier quelques malintentionnés ont affiché des placards au coin des rues, où on accusait le duc de Palmella d'avoir empoisonné le jeune prince. Tout le monde est persuadé maintenant que la mort du prince est naturelle. Dans la nuit de la mort du prince quelques tentatives ont eu lieu pour troubler la tranquillité publique; mais elles sont restées sans effet. La santé de la reine a été fortement ébranlée par la mort de son époux; elle est maintenant beaucoup mieux. La tranquillité règne généralement dans le pays. »

## FRANCE.

Paris, le 16 avril. — Le *Moniteur* contient sous la date d'Alger 3 avril, un rapport du général Rappatel, relatif à l'engagement qu'il a eu avec les Arabes au-delà de la Chiffa. Il résulte de ce rapport que, pendant 24 heures de combats presque continus, nos troupes ont eu 33 blessés et n'ont pas eu un seul tué.

Dans la séance de la chambre des députés, M. Berryer a pris la parole sur l'article 1<sup>er</sup> de la loi des 25,000,000 et a détruit toute l'argumentation du rapporteur, M. Damon, qui, ne sachant plus que dire, a été en pleine séance s'asseoir au banc des ministres, et leur demander des renseignements; entre autres assertions de M. Berryer, il a cité un navire évalué par M. Ribes à 6000 dollars, et par la commission de 1835 à 35,000 dollars, si nous avons fait un pareil progrès de 1831 à 1835, qu'a dû être le mouvement de 1812 à 1831? s'est-il écrié. A cela la majorité ministérielle lui a répondu, mettez les ministres en accusation.

M. Mauguin ayant demandé communication des pièces originales des réclamations américaines a éprouvé un refus du ministère.

M. Dumon a fini par prier M. Berryer de remettre à la commission les pièces qu'il avait entre les mains pour que la commission pût vérifier leur authenticité.

Tous les journaux et les correspondances sont du même avis sur le talent déployé par M. Berryer.

— Une réunion qui a eu lieu chez M. Fulchiron, et composée d'environ quatre-vingt membres, a décidé qu'elle repousserait impitoyablement tout amendement à la loi sur les 25 millions.

Plusieurs journaux annonçaient hier matin que le gouvernement avait reçu la réponse de M. le maréchal Maison, et que le maréchal refuse d'entrer au ministère.

Cette nouvelle est tout à fait dénuée de fondement.

Au reçu de la lettre qui le mandait à Paris, M. le maréchal s'est empressé de se mettre en route pour se rendre aux ordres du roi et lui apporter lui-même sa réponse.

Le maréchal est attendu à Paris le 26.

Ces nouvelles ont été apportées avant-hier à cinq heures du soir par M. le baron de Delarue, premier aide-camp du maréchal.

Expédié au maréchal le 14 mars au soir, cet officier est arrivé à St. Pétersbourg en 12 jours, et reparti de St. Pétersbourg le 1<sup>er</sup> avril, il en a mis moins de 13 à revenir à Paris. (J. de Paris.)

— Les citations aux témoins du procès d'avril sont arrivées à Lyon le 10.

— Il paraît positif que, dans les premiers mois de cette année Louis Philippe visitera le midi. On doit le supposer d'après la lettre suivante écrite au maire de Pau:

« Monsieur le maire, M. le comte de Montalivet, intendant-général de la liste civile, me dit, dans une lettre du 15 mars, qui me parvient à l'instant:

« Monsieur le préfet, cette lettre vous sera remise par M. Lefranc, que le roi envoie à Pau pour s'y livrer à diverses études dont le château sera l'objet. Vous savez combien S. M. désire pouvoir visiter votre département, et en particulier la ville où se trouve l'antique berceau de sa famille. M. Lefranc, en même temps qu'il s'occupera des questions d'art qui se rattachent à la conservation du

monument, doit examiner les travaux à faire pour un séjour plus ou moins prolongé du roi et de sa suite. »

— Un incident assez bizarre faisait aujourd'hui le sujet des conversations de la chambre: un honorable député s'étant par malheur endormi sur son banc hier vers la fin de la séance, n'a pas été aperçu des garçons qui fermaient la salle. Ce paisible sommeil, que n'interrompaient plus les éclats de la tribune ou les exclamations des centres, s'est prolongé jusqu'à minuit. Ce n'est, ajoute-t-on, qu'après de longues recherches qu'il est parvenu à trouver à tâtons une fenêtre, et à réveiller par ses cris un huissier qui est venu le tirer de sa captivité; quelques heures de sommeil de plus, et ce membre de la chambre, qu'on n'accusera pas de manquer de zèle, s'y fût trouvé tout rendu pour la séance du lendemain. (Constitutionnel.)

— Un journal de Paris fait remarquer que le relevé des passeports qui ont été apportés à la préfecture de police, dans le courant du mois de mars, a constaté sur ceux qui avaient été déposés pendant le mois de février, une diminution de près de neuf cents.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre de Madrid du 3 avril porte:

« La discussion sur la dette intérieure, annoncée pour le 6, avait été ajournée au 9. Les dispositions présumées de la chambre des procuradores sur les questions du crédit intérieur et sur la manière dont on comptait régler les créances intérieures, avaient fait fléchir un peu le cours des différentes valeurs à la bourse du 8, excepté toutefois les valeurs, non consolidés; cela tient au règlement spécial de cette dette, et pas du tout aux circonstances politiques. »

On lit dans une autre lettre du même jour:

« Ce soir 80 ou 100 grenadiers du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, garde royale, sont sortis par la porte de Tolède. Comme ce mouvement s'est opéré avec rapidité, nous croyons qu'il se rattache à un objet important.

« Hier, il est arrivé ici un convoi qui a apporté une valeur de 8 millions de réaux en or venant de Vigo. Cette somme est destinée au trésor royal. Un bateau à vapeur l'avait apportée à Vigo. »

« On a reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de l'arrestation du fameux chef de factieux Garnicer, au moment où il passait le pont de Miranda. Il avait sur lui cent onces d'or. Il est probable qu'il a déjà été fusillé. »

Du 9 mars. — Il paraît certain que le ministre de la guerre partira vendredi ou samedi pour l'armée du nord. Le général Rodil ou le général Balanzat est désigné pour remplir les fonctions de ministre de la guerre par interim. »

(Correspondance particulière de Bayonne.)

Le 5 courant, 16 soldats et 1 sergent du 3<sup>e</sup> léger ont déserté la garnison de Tafalla et se sont présentés à Zumalacarréguy, qui a fait donner 100 réaux de veillon à chaque soldat, et a nommé le sergent officier.

Quelques carlistes qui se sont présentés à Saulesteban ont reçu 160 réaux de veillon et un vêtement de chapelgorris.

Le 10, au soir, la colonne du brigadier Oraa s'est rendue à Urdax pour escorter le convoi qui se trouve à Ainhoa; et, le même jour, la colonne du brigadier Jauregui est arrivée à Echalar, pour protéger l'arrière garde du convoi qui se rend à Elisondo.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 AVRIL.

11<sup>e</sup> BULLETIN.

Palais royal, le 17 avril, 10 heures du matin.

La Reine a éprouvé dans la journée d'hier des accidents inflammatoires qui ont nécessité un application de sangsues sur l'abdomen; l'évacuation sanguine a procuré un soulagement marqué. Sa Majesté a dormi quelques heures à diverses reprises. L'état du prince royal continue à être satisfaisant.

Signé: N. CHANTRAIN, MOREAU, SCHOENLEIN, SOMMERS, LEBEAU.

— Sir James Pell, frère de sir Robert et beau-frère du duc de Richmond, se trouve en ce moment à Bruxelles. Il assistait avant-hier au grand dîner de la cour.

— Le conseiller de Gamond, qui siégeait encore avant-hier matin à la chambre des appels correctionnels, a été trouvé mort hier, dans son jardin, faubourg d'Ixelles. Il a succombé à une attaque d'apoplexie.

— Les journaux saxons annoncent qu'une bande de brigands et de voleurs, qui se composait de 96 individus, et qui était détenue dans les prisons d'Oschatz, vient d'être jugée. Quatre de ces malfaiteurs ont été condamnés au supplice de la roue; deux à la décapitation par le glaive; dix-neuf aux travaux forcés, pour un délai de un an jusqu'à 19 ans; trente-quatre à la détention pendant quelques semaines; les autres ont été acquittés faute de preuves. Parmi les prévenus, il y avait 29 femmes et filles, dont très-peu doivent subir une peine rigoureuse.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*:

« Nous avons fait connaître récemment qu'une pauvre femme de la commune de Mercq-Saint-Liéven (Pas-de-Calais) avait rendu un lézard vivant qu'elle nourrissait depuis long-temps. L'on aurait cru, dit aujourd'hui un journal de Saint-Omer, que les médecins se seraient empressés non-seulement de constater un fait aussi extraordinaire, mais encore d'en rechercher et en étudier la cause; loin de là, il paraît que cette infortunée est depuis lors dans une position plus aggravante, dénuée de secours et ne recevant aucuns soins. Son état de délire est permanent, peut-il en être autrement, écrit-on de Fauquembergues, si elle est condamnée à vivre avec l'affreuse idée qu'elle nourrit des animaux hideux dans son sein; car elle vient d'en rendre encore huit, tant vivans que morts. Espérons que la faculté ne différera pas davantage à porter toute son attention sur un événement aussi étrange. »

— Il existe des démêlés entre la cour de Rome et le gouvernement portugais, depuis l'époque où don Pedro obligea le nonce de S. S. à quitter Lisbonne. Nous trouvons dans un discours prononcé récemment à la chambre des députés par M. le duc de Palmella, président du conseil des ministres, le passage suivant qui fait connaître l'attitude dans laquelle se tient le gouvernement portugais vis-à-vis du Saint-Siège:

« Quant aux états pontificaux, dit M. de Palmella, le gouvernement de la reine ne veut d'aucune manière s'abaisser, pour renouveler avec eux les relations diplomatiques. Jusqu'à présent aucune négociation n'a été entamée avec la cour de Rome, et si plus tard on se décide à en entamer une, on ne le fera pas directement, mais par l'entremise d'une puissance alliée. Si le gouvernement de S. M. osait renouer les relations avec la cour pontificale à des conditions blâmables comme, par exemple, en rétablissant en Portugal le tribunal de la nonciature, en renouant à quelques-uns des privilèges et immunités de l'église lusitane, ou en consentant à quoi que ce fût, qui pût offenser l'honneur national, alors, nous en convenons, la chambre aurait le droit d'accuser le cabinet de haute trahison. »

LIEGE, LE 18 AVRIL.

Les séances de la chambre des députés de France sont toujours consacrées à la discussion de la loi sur le traité d'indemnité avec les Etats Unis. Dans le discours qu'il a prononcé, M. Berryer, d'après le dire des journaux de toutes les opinions, s'est élevé à une hauteur de talent telle qu'il peut être considéré comme le premier orateur de notre temps. Son assertion sur l'étrange partialité de la commission française qui aurait sextuplé les chiffres des amé-

ricains eux-mêmes, et le refus fait par le ministère sur la demande de M. Mauguin de donner communication des pièces originales relatives aux réclamations américaines, ne sont pas de nature à engager la chambre à donner un vote de confiance, et il est probable qu'elle exigera la communication refusée. Au départ du courrier, M. Real et Damas, orateur ministériel, avait la parole, et il insistait sur l'adoption pure et simple du traité américain, par le motif que les Etats-Unis offrent à la France de grands débouchés pour les produits de son industrie.

Les dernières nouvelles arrivées d'Angleterre par voie extraordinaire, ne contiennent encore aucun renseignement positif sur la composition du nouveau ministère anglais; la dépêche télégraphique publiée par le *Journal de Paris*, qui annonçait un arrangement définitif, ne méritait aucune confiance.

MM. de Robaulx et Gendebien ont adressé aux électeurs des districts de Soignies et de Mons, des lettres pour les informer qu'ils renoncent à faire partie de la représentation nationale, et pour les inviter à leur donner des successeurs lors des prochaines élections.

— Le *Moniteur* du 17 avril publie la loi sur les pensions civiles, la loi sur les péages du chemin de fer, et cinq lois portant des crédits pour le ministre de la guerre.

— Un arrêté du 31 mars, rendu sur un rapport présenté au roi par M. le ministre de la justice porte: « Par dérogation aux dispositions de l'art. 8 de l'arrêté du 4 novembre 1821, n° 16, les femmes condamnées à six mois d'emprisonnement par les tribunaux des provinces de Namur, Liège, Limbourg et Luxembourg, pourront subir leur peine dans les maisons de sûreté et d'arrêt situées près les tribunaux qui ont prononcé leur condamnation. »

— Hier, vers quatre heures et demie du matin, une malheureuse femme du faubourg Saint-Gilles, atteinte d'aliénation mentale, s'est précipitée dans la Meuse, près la chapelle du Paradis, au quai d'Avroir. Le nommé Jean Noël Gilson, ouvrier cordonnier, domicilié rue du Hour, n° 829, qui sortait de chez lui, pour se rendre à son travail, l'avait vue passer presque nue; et, ayant conçu l'idée qu'elle pouvait avoir quelque fâcheuse intention, il l'a suivie des yeux. Quand il la vit se diriger vers la Meuse, il courut et se jeta après elle; il parvint à la saisir au moment où elle disparaissait sous l'eau. Un pareil acte de dévouement est digne des plus grands éloges.

— La police a arrêté hier une servante et un militaire, amant de celle-ci, sous prévention de complicité dans un vol domestique assez considérable, commis au préjudice d'un habitant d'Outre-Meuse; les visites domiciliaires faites dans deux maisons d'Outre-Meuse et à Herstal, ont amené la saisie d'une partie des corps du délit.

— Un incendie a éclaté il y a quelques jours au hameau de Neumarteau, commune de Sart, canton de Spa, dans l'habitation du nommé Jean Henri Mohet, cultivateur, qui a été en grande partie réduit en cendres. On soupçonne cet individu d'avoir lui-même mis le feu pour toucher le montant de la prime d'assurance de la société de l'*Union Belge*, par laquelle il a fait assurer sa propriété pour une somme de 1000 francs qu'elle soit d'une valeur plus modique. Cette même maison a été brûlée trois fois depuis sept ans. La justice informe.

— On écrit de Berlin, le 9 avril: « Le bruit répandu par plusieurs journaux contenant la promulgation de nouvelles ordonnances relatives à la censure méritent rectification, et nous savons de très-bonne source que tout cela se borne 1° à présenter à la censure du ministre de la maison du roi, tout écrit concernant la famille royale, et 2° que les censeurs sont invités à mettre beaucoup de prudence et de précaution dans leurs jugemens sur de nouveaux ouvrages biographiques. »

— On apprend de Vienne que la navigation, par bateaux à vapeur, sur le Danube, est en pleine activité; des communications aussi rapides que régulières entre la capitale de l'Autriche, Galatz, Constantinople et Smyrne, sont maintenant organisées, et impriment déjà au commerce de ces magnifiques contrées un mouvement extraordinaire. D'autre part,

un canal de jonction entre le Danube et le Rhin est en train de s'exécuter par les soins de la Bavière. Nous voudrions que la Belgique, si heureusement placée dans l'Europe commerciale, fut mise à même, sans trop de retards, de profiter de ces sources nouvelles de prospérité. Nul doute que, dans un avenir peu éloigné, d'innombrables relations ne s'établissent, par la voie susmentionnée, entre le Levant et l'Europe occidentale, l'Angleterre surtout. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait bon dès aujourd'hui de mettre en avant le libre transit, que nous accorderions, par notre territoire, à toutes les nations, moyennant la réciprocité, à travers les douanes prussiennes et autrichiennes. La splendeur du port d'Anvers, et par suite les facilités de production et de vente, compenseraient, et au-delà, les sacrifices que nous nous imposerions par cette mesure si libérale et si digne de la Belgique régénérée. Ce serait là une impérisable pierre d'attente pour les traités rationnels d'alliance commerciale et politique qui uniront un jour tous les peuples civilisés. (Courrier belge.)

Lundi 20 et jeudi 23 du courant, de onze à une heure, la musique militaire exécutera différentes symphonies, à la salle de la Société d'Émulation.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 18 avril.

Pain de seigle, 18 centimes.

Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.

Pain dit de ménage, 43 centimes.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Lundi prochain 20 avril, abonnement généralement suspendu, au bénéfice de Mme. Marcou et M. Léopold, la première représentation de *Latitude*, ou *35 ans de Captivité*, drame historique en trois actes et cinq tableaux, précédé par *Une Vaincue à Trarann*, prologue en un acte, par MM. Lericourt et Amicet Bourgeois; le spectacle commencera par *Ruzcoff* ou *la Carte à payer*, vaudeville comique en un acte, dans lequel un amateur de cette ville remplira le rôle de Ruzcoff et M. le Marcou celui de Catherine.

Après cette pièce Mme. Prevost chantera le grand air du *Billet de Loterie*.

Le spectacle sera terminé par la reprise du premier acte des *Deux Vents*, opéra comique, de Boyeldieu.

On commencera à 6 heures.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DIMANCHE PROCHAIN, BAL chez DOFFLEIN GRISARD au Moulin dans la petite Voie, à HERSTAL. 387

BOU LANGER-LEMOINE a l'honneur d'informer le public, qu'il y aura BAL chez lui, LUNDI 20 courant, à la grande salle à BEYNE. 400

Le Sr PAVILLON a l'honneur d'informer MESDAMES et MESSIEURS, que la REDOUTE annuelle à son bénéfice est fixée au premier MERCREDI après les grandes fêtes de Pâques (22 avril prochain) Cette REDOUTE aura lieu à la NOUVELLE SALLE des VARIETES, derrière St JACQUES.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

SALLE DE VENTE  
RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

JEUDI, 23 AVRIL, à 2 heures, il sera vendue une superbe collection de FLEURS et d'ARBUSTES: Plantes de serre tempérée, très-beaux cactas, camélia, acacia pabesjeus, enkianthus, quinqué flora, très-beaux rosiers Bengales, etc. qu'on pourra voir la veille du jour de la vente.

## CATALOGUE

D'UNE

BELLE COLLECTION DE LIVRES.

D'histoire, de littérature et voyages de poésies, d'arts, de sciences, de théologie, de droit, et dont la vente aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbrock, les MARDI et JEUDI 21 et 23 AVRIL courant, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribue. 401

BOUTONS  
POUR LA GARDE CIVIQUE,  
NOUVEAU MODÈLE;

Adopté par M. le ministre de l'intérieur, en argent neuf, argent plaqué et en étain.

Chez la veuve DE FAYN, fabricante de BOUTONS, rue sur la Fontaine, n° 112, à Liège, les ordres seront promptement exécutés et à PRIX FIXE. 406

Ve. Ant. ANCIAUX,  
RUE VINAVE D'ILE, N° 603,

Vient de recevoir des assortimens de cotons depuis 25  
jusqu'à 84 cents et de cotonnettes écossaises pour robes  
— Son magasin est au si fort bien assorti en linges de  
tous, toiles, schitins, calicots, percales, bazins, piqués,  
toiles à matelats, court-pointes en piqué, tapis de table,  
laines unies et pour meuble, cotonnettes et siamoises,  
pour meuble, batistes de France et d'Ecosse, mouchoirs  
poche, foulards, schalls, mouchoirs, fichus et cravattes,  
de toutes qualités, gants, franges pour rideaux, toiles,  
de Cologne 1<sup>re</sup> qualité, le tout à très bas prix.  
Au même n°. un beau et grand QUARTIER à LOUER ayant  
salon et un cabinet donnant sur la rue 393

**VENTE DES LIVRES**  
**COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE**  
DE FEU M. LE PROFESSEUR ANSIAUX.

Mardi 28 avril, et jours suivans, il sera procédé en l'étude  
et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la  
VENTE aux enchères de la BELLE COLLECTION DE  
LIVRES de médecine, chirurgie, science, littérature, his-  
toire, etc., dépendant de la succession de feu M. le profes-  
seur ANSIAUX 238  
Le catalogue se distribue chez M. RENOZ, notaire, rue  
d'Amay, n° 653.

**RENTES A VENDRE**

LUNDI 4 MAI 1835, deux heures de relevée, il sera pro-  
cédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à  
Liège, à la VENTE aux enchères des RENTES ci-après désig-  
nées, savoir:

**RENTES EN NATURE.**

- 1<sup>re</sup> Une RENTE annuelle et perpétuelle de un muid d'épeautre  
de 245 litres 70 des, due par Pierre Gelenne, de Bleret.
- 2<sup>e</sup> Une rente de 1 muid d'épeautre, due par la V<sup>e</sup> Ransy,  
de Jupille.
- 3<sup>e</sup> Une rente de 1 muid 6 setiers, due par le sieur Jacques  
Bolton, d'Odeur.
- 4<sup>e</sup> Une rente de 2 muids d'avoine, due par M. Delré, an-  
cien notaire à Theux.
- 5<sup>e</sup> Une rente de 6 setiers d'épeautre, due par Thomas Dheurs,  
de Milmort.
- 6<sup>e</sup> Une rente de 2 setiers avoine, due par Toussaint Joseph  
Jabon et autre, de Theux.

**RENTES EN ARGENT.**

- 1<sup>re</sup> Une rente de 20 florins Brabant Liège, 24 fr. 31 c., due  
par Jacques Bonnay et autres, de Liège.
  - 2<sup>e</sup> Une rente de 43 florins de Liège, due par Pierre Boulton  
et Léonard Delvaux de Seraing.
  - 3<sup>e</sup> Une rente de 4 florins 6 sous 2 liards, 4 frs. 3 c., due par  
Pierre Malherbe, d'Angleur.
  - 4<sup>e</sup> Une rente de 5 florins, 6 frs. 7 c., due par Jean Joseph  
Mailleux.
- Toutes ces rentes sont bien constituées.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay,  
n° 653. 237

**A VENDRE**

**A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.**

CINQ BELLES PAPETERIES en activité, avec vaste bâti-  
mens, maison de maître, maisons d'ouvriers, magasins,  
écuries, remises, le tout situé dans la province de Namur,  
à proximité de la Meuse et sur routes et chemins faciles. —  
Chutes d'eau abondante, d'une élévation de 15, 18 et 22  
pièdes, moulin à farine à trois jeux de meules en activité et  
situé auprès desdites papeteries qui en outre sont entourées  
de beaux jardins, prairies, excellents bois, bosquets, terres  
labourables, ensemble d'une contenance de 25 BONNIERS  
environ. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue  
d'Amay, n° 653. 394

**MAISON DE COMMERCE**  
**A VENDRE.**

LUNDI VINGT SEPT AVRIL 1835, à trois heures après  
midi, il sera procédé par devant M<sup>e</sup> DUMONT, notaire, en  
son étude, rue Mont St. Martin, n° 650, à Liège, à la VENTE  
aux enchères d'une belle MAISON DE COMMERCE, située  
à Liège, rue Pont d'île, cotée n° 842, composée d'un corps de  
logis, sur le devant d'une cour et d'un bâtiment sur le der-  
rière, caves, grenier, trois pompes, etc.  
S'adresser pour les conditions audit notaire. 344

**MAISON A VENDRE.**

Une MAISON située au commencement du faubourg  
St. Gilles, à droite en sortant de la ville, portant le n° 499.  
Celle vente aura lieu aux enchères, le lundi quatre mai 1835,  
deux heures de relevée, en l'étude, à Liège, du notaire  
PENNE ou l'on peut s'adresser pour plus ample infor-  
S. M. m. 269

OUER une BELLE MAISON, sise rue devant St. Tho-  
mas, n° 282, composée de 11 places, d'une cour et deux  
s. S'adresser porte St. Léonard, n° 621. 89

**DIRECTION DU TRÉSOR.**

On continue à y distribuer des BONS DU TRÉSOR de  
100, 200 et 500 FRANCS, à un an de date, portant 4 1/2  
p. 0/0 d'intérêt.  
S'adresser chez le directeur du trésor de la province, der-  
rière le Chœur de St Paul, n° 525. 364

**BANQUE LIEGEOISE.**

L'administration rappelle au public que la caisse d'épar-  
gnes sera ouverte le 13 de ce mois et que l'on peut se pro-  
curer le règlement y relatif, chez M. DEMONCEAU, place St.  
Denis, n° 637.

Elle l'informe en même temps qu'à dater du premier mai  
prochain, elle commencera ses opérations consistant :  
1<sup>o</sup> En prêts sur hypothèques remboursables à termes fixes à  
l'intérêt de 4 1/2 pour cent, et d'une commission qui ne  
pourra pas excéder 1/2 pour cent l'an, ou par annuités d'après  
les tableaux qui seront imprimés.

2<sup>o</sup> En prêts sur signatures privées, ou contre dépôt d'ef-  
fets publics et particuliers, à l'intérêt de 5 p. c. et d'une  
commission d'un demi pour cent par an.

Les emprunteurs auront la faculté de se libérer anticipa-  
tivement et à volonté moyennant une indemnité à convenir.

L'on peut, dès maintenant, adresser les demandes d'em-  
prunt. 314

**VENTE**  
**DE**

**VINS DE BORDEAUX, ETC.**

LE MARDI 28 AVRIL 1835, à 2 1/2 heures de relevée,  
le notaire GILKINET VENDRA aux enchères publiques à  
l'entrepôt des accises, près St. Barthélemy, 15 PIÈCES DE  
VIN de Bordeaux des qualités Saint Julien, Saint Estèphe,  
Saint Emilion et Queyrès, etc., la majeure partie des an-  
nées 1831 et 1832. les vins sont en bon état; on pourra les  
déguster au moment de la VENTE.

Plus une pièce d'EAU DE VIE, ARMAGNAC vieux et  
une pièce de RHUM vieux.  
S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

**VENTE DE LIVRES**  
**ET DE MUSIQUE,**  
**POUR CAUSE DE DÉPART.**

Elle aura lieu, MARDI 5 et JEUDI 7 MAI 1835, place de  
l'Université, au coin de la rue des Sœurs de Hasque, n° 179  
Le catalogue se distribue chez P. ROSA, imprimeur, rue  
rue Souverain Pont, n° 333, à Liège. 334

**LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ.**

LE LUNDI 27 AVRIL, à 9 1/2 heures du matin, le no-  
taire BERTRAND VENDRA à l'enchère et au comptant en  
la maison cotée 621, quai d'Avroy, à Liège, une très forte  
quantité d'USTENSILES et de MECANIKES, servant à la  
fabrication des draps. 331

LUNDI 27 AVRIL, 2 heures de relevée, il sera procédé en  
l'étude, et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ notaire à Liège,  
à la VENTE aux enchères d'une PIÈCE de TERRE, située  
au Thier à Liège, contenant 21 perches et demie.  
S'adresser pour les conditions de cette VENTE à M<sup>e</sup>  
RENOZ notaire, rue d'Amay n° 653. 395

**VENTE**  
**D'UNE**

**BELLE MAISON,**  
**SISE DERRIÈRE LE PALAIS ET COTÉE N° 51,**

Qui aura lieu le MARDI CINQ MAI 1835, à deux heures  
de relevée, par le ministère du notaire BIAR, en son étude,  
rue Vinave d'île, à Liège.

Cette MAISON propre à un rentier ou à un négociant,  
est restaurée à neuf et se compose, au rez de chaussée, de  
quatre pièces avec cheminées en marbre, cour, cuisine, deux  
pompes et six belles caves au dessous; de onze chambres aux  
premier et second et grands greniers au dessus.

On aura de grandes facilités pour le paiement et l'on pourra  
traiter de gré à gré jusqu'au jour de la VENTE.  
S'adresser audit notaire BIAR 392

**POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

Le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, en son  
étude, rue Souverain Pont, à Liège, le MARDI 19 MAI 1835,  
à dix heures du matin;

LES DEUX TIERS indivis d'une CONCESSION de MINES  
de HOUILLE, connue sous le nom du BOIS DE MOINES,  
d'une étendue en superficie de 165 bonniers métriques, sous les  
communes de Chokier, Fléme-le-Haute, Awars et Horion-  
Hozemont, dont les travaux pour l'exploitation, déjà très-  
avancés, n'ont été suspendus qu'à cause de décès de plusieurs  
des propriétaires. 308

On DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES en LINGERIE.  
S'adresser rue de la RÉGENCE, n° 729.

JARDIN à LOUER au n° 337, rue Vert Bois. 24

**MAGASIN**

**DE**  
**MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS,**

RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. L. TILMANT a l'honneur d'annoncer son RETOUR de  
PARIS, avec un très grand CHOIX de ce qu'il y a paru de  
plus nouveau pour la saison. 403

**FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE,**

**Au Chapeau d'Or, rue Vinave d'île, n° 47,**  
**à Liège.**

L'épouse JANNÉ a l'honneur d'annoncer qu'elle fabrique  
toutes espèces de chapeaux, savoir en paille cousue, en agrè-  
mens de paille de riz et busch dans ce qu'il y a de plus riches,  
en agrèmens d'Italie et en agrèmens luisans de 6 à 15 francs le  
chapeau pour dames.

Elle se charge aussi de remettre les vieux à neuf, à des prix  
très modérés.

**INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.**

JEUDI, le 23 AVRIL 1835, à 10 heures du matin, il sera  
procédé dans une des salles du palais de justice à Liège, à  
L'ADJUDICATION de 1051 ARBRES de FUTAYE, dont  
1018 CHÊNES et 133 HÊTRES croissans dans la coupe de  
taillis en usance pour l'ordinaire 1835, dans le bois domanial  
indivis de la Vecquee, situé sur la commune de Seraing.  
Liège, le 8 avril 1835.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg,  
DECHESNE l'aîné. 330

**IMMEUBLES A VENDRE.**

LE LUNDI 27 de ce mois, deux heures de relevée, le  
notaire PAQUE, procédera en son étude, rue Souverain-  
Pont, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques des  
IMMEUBLES dont la désignation suit:

Premier lot. — Une FERME avec maison et bâtimens  
d'exploitation, en bon état, située à CHEVREMONT, près  
de la chapelle, et 9 bonniers 76 perches de jardin, terres et  
prairies bien arborées, en plusieurs pièces, situées sous les  
communes de Vaux sous Chevremont et Romsée.

Deuxième lot. — TROIS bonniers 52 perches 16 aunes de  
terre, bois, trixhe et broussailles, sur la montagne, en face  
du village de Vaux sous Chevremont.

Troisième lot. — TROIS bonniers 15 perches 38 aunes de  
terre, bois, trixhe et broussailles, situés sur les revers de la  
montagne de Chevremont en face du bois de la Rochette.

Quatrième lot. — 135 perches 2 aunes de pâturage en trois  
pièces contigües, dites les Plains, situées sur le plateau de Che-  
vremont, à très peu de distance de la chapelle.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire  
PAQUE. 288

Le VENDREDI 24 avril 1835, à 10 heures du matin, en  
l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera  
procédé à la VENTE aux enchères d'une bonne MAISON,  
sise à Liège, place St Pholien, n° 342, pour en avoir la  
jouissance au 24 juin suivant.

La moitié ou les deux tiers du prix éventuel pourront au  
choix de l'adjudicataire, être convertis en une rente viagère,  
sur une seule tête et au taux à convenir.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et des  
conditions en l'étude dudit notaire. 318

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M<sup>e</sup> GILKI-  
NET, notaire, à Liège, le 13 avril présent mois; les biens  
exposés en VENTE par son ministère, consistant en MAISON  
D'HABITATION avec un bonnier 59 perches 10 aunes (4  
bonnier 16 verg. gr. 10 v. p.) de jardin, cotillage, verger  
planté d'arbres et terres labourables, situés à Bois l'Évêque,  
joignant la propriété de milord Ciewe ont été adjugés pour une  
somme de 5800 francs.

D'après les conditions de la vente toute personne solvable  
pourra surenchérir la susdite adjudication et ce pendant la  
quinzaine qui la suivra, c'est-à-dire depuis le 13 avril jusqu'au  
28 même mois inclusivement, à charge d'en porter le prix  
à un vingtième en sus de celui ci-dessus désigné et de passer  
acte de cette surenchère en l'étude dudit M<sup>e</sup> GILKINET.

**VENTE D'UNE MAISON**  
**PROPRE A TOUT COMMERCE,**  
**POUR EN JOUIR LE 24 JUIN PROCHAIN.**

LUNDI 27 AVRIL 1835, à 10 heures du matin, par devant  
M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de cette ville  
de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, M<sup>e</sup>  
DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera à la VENTE  
aux enchères et à l'extinction des feux, d'une MAISON pro-  
pre à tout commerce, enseignée du Peigne d'or, cotée 831  
sise rue Féronstrée à Liège, provenant de la succession bé-  
néficiaire de Barbe Joseph Jeunehomme, veuve Simon  
Dessart.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges  
à M. le juge de paix et audit notaire, dépositaire des titres  
de propriété.

Les créanciers de ladite succession sont priés de remettre  
dans la huitaine au notaire DELBOUILLE, les titres de leurs  
créances. 339

## BELLE VENTE DE BOIS.

MARDI 21 AVRIL 1835, à 9 heures précises, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, on VENDRA une QUANTITÉ des plus CONSIDÉRABLES de BOIS SCIÉS, savoir : une très grande et belle partie de planches et quartiers de chêne, fort sèches, propres à employer de suite, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 26 pieds, une quantité extraordinaire de posselets, véres et terrasses, de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc; beaucoup de barreaux, fûillets et fonçures, horrons de chêne, de frêne, d'orme et de hêtre; une grande quantité de rais fort secs, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

NB. — On commencera à 9 heures précises par une belle partie de planches de bois blanc, afin de tâcher de finir en un jour. 350

APRÈS la VENTE de BOIS, qui aura lieu le 21 AVRIL dans le chantier du Sr L. DELVAUX sur Avroy, on vendra dans celui de M. HOKA, une belle ANCRE, un bon CRIC, une CORDE de BATELIER: plusieurs grosses CHAINES en FER, et quatre belles PERSIENNES NEUVES, avec FERAILLES. ARGENT COMPTANT. 363

BELLE VENTE DE CHENES sur pied, croissant dans le bois de Rotheux, commune de ce nom, canton de Seraing, à trois quarts de lieue de la Neuville et autant d'Esneux sur l'Ourthe.

LUNDI 27 AVRIL 1835, à dix heures précises, pour finir en un jour, le notaire BIAR VENDRA aux pieds des arbres, 85 MARCHES DE BEAUX CHENES, propres à tout usage, dont un grand nombre de forte dimension. — A SIX MOIS DE CRÉDIT. 219

## MARCHÉ DE SOUMAGNE,

Autorisé par arrêté royal du 15 décembre 1834.

Le public est informé que l'ouverture du marché hebdomadaire de Soumagne, pour la VENTE du BEURRE, du FROMAGE et de tous autres produits du laitage, aura lieu dans la rue de l'Eglise, le MARDI 12 MAI prochain, à 3 heures du matin. Deux primes, l'une de fr. 40 et l'autre de fr. 20, sont accordées aux deux personnes qui, depuis son ouverture et jusqu'inclus le dernier jour de marché de cette année, y auront acheté le plus de beurre.

Soumagne, le 6 avril 1835.

Le bourgmestre, H. J. DESSY. 305

## VENTE PAR LICITATION

(En conformité de la loi du 12 juin 1816.)

LUNDI 4 MAI 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M. LAMBINON, notaire en la même ville, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques DES IMMEUBLES suivants:

### Premier lot.

Une maison, fournil, étable, forge et dépendances, avec 14 verges grandes de jardin et prairie bien arborée, situés à la Verte Humeresse, commune de Grivegnée, tenant à la Dlle. Cajot, Toussaint Legraye et autres.

### Deuxième lot.

Une maison, four et dépendances avec deux petits jardins, dont l'un est contigu à la maison et l'autre se trouve à proximité, situés en Malvaux, commune de Chênee, joignant aux enfants Ancion de Ville et autres. S'adresser à M. le juge de paix susdit et au notaire LAMBINON, dépositaire des titres. 374

## A VENDRE,

En l'étude du notaire LAMBINON, près de l'hôtel de ville, une MAISON DE COMMERCE, cotée n° 707, portant l'en seigne de l'Arbre d'or, située rue St. Severin, à Liège, sur la mise à prix de 9,000 francs, hors de laquelle somme on déduira les charges hypothécaires que l'acquéreur servira à volonté.

Il y a toute sécurité pour acquérir et des grandes facilités pour le paiement. 352

## A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, DEUX BELLES FERMES, D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Consistant en bâtiments pour le fermier, quartier de matre, granges, étables, écuries, le tout couvert en ardoises, avec 84 ou 85 bonniers, mesure locale de prairies. Terres labourables et bois ne formant à petite différence près qu'un même ensemble.

Ces propriétés, tenues dans un état très satisfaisant, sont situées dans la commune de Fouron St. Martin, à 14 de lieue d'Aubel.

Il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités, pour le paiement du prix. S'adresser pour renseignements à M. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n° 248, où au propriétaire qui exploite ces immeubles par lui-même. 279

MARDI 28 AVRIL 1835, à 11 du matin, dans la maison du sieur Moreau, cultivateur et cabaretier, à Dommartin, commune de St. Georges, il sera procédé par le ministère de M. DIEUDONNE, notaire, à la VENTE publique et aux enchères des IMMEUBLES suivants situés en la commune de Horion Rozémont, exploités par les Srs. Antoine Gerallon et Louis Wéry:

1°. Une PIÈCE DE TERRE sise en lieu dit Thier de Fossé, contenant quatre vingt-treize perches 96 aunes;

2°. Une autre PIÈCE DE TERRE sise sur Bobeye, contenant quatre-vingt-sept perches 74 aunes;

3°. et une autre PIÈCE DE TERRE assez près, contenant trente une perches 74 aunes.

S'adresser pour les conditions de la dite vente au dit notaire DIEUDONNE, à Verlaine, ou à M. BERLEUR, avoué, rue-Gérardrie, à Liège. 359

LE JEUDI 23 AVRIL 1835, à deux heures de relevée, il sera procédé, conformément à la loi du 12 juin 1816 par devant M. Ophoven, juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, et par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux,

D'une belle et vaste MAISON, sise à Liège, rue du Pot d'or, n° 656 bis, ayant au rez de chaussée, deux cuisines avec lavoirs et dépendances, belles caves en dessous, un grand salon et deux cabinets, belle écurie pour 6 chevaux avec pompe, remise et cour.

Au premier trois chambres, antichambre, salle à manger, grand salon suivi d'une autre salle.

Au second étage six chambres et grands greniers.

Cette MAISON solidement bâtie, joint d'un côté à la rue du Pot d'or dans laquelle elle a une porte d'entrée ordinaire, et d'un autre à la rue Tête de Boeuf, où est une entrée à porte cochère au-dessus de laquelle se trouve un quartier pour les domestiques.

Une partie des bâtiments pourra facilement être appropriée à un établissement industriel.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M. le juge de paix et audit notaire. 271

## ADJUDICATION PAR SUITE DE SURENCHÈRE ET D'INFIRMATION.

Les BIENS ci-après désignés, provenant de la succession de M. Theodore Gaspar Laxon, vivant avocat demeurant à Liège, ayant été surenchérés, seront définitivement réexposés en VENTE aux enchères, le MARDI 21 AVRIL présent mois, à 9 heures du matin, par devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Mont St. Martin, n° 611, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, sur les mises à prix ci-après indiquées, savoir:

2me. Lot. — Le jardin dit la Bombarderie, situé à Liège, près la porte St. Laurent, 525 00

4me. Lot. — Une corps de ferme, situé à Voltem, avec deux bonniers 21 perches deux aunes de prairie y attenant, 8400 00

5me. Lot. — Une pièce de terre contenant deux bonniers 16 perches 86 aunes (2 bonniers 10 v. g.), 3727 50

6me. Lot. — Une idem contenant 56 perches 67 aunes (13 v. g.), 1312 50

7me. Lot. — Une idem contenant 43 perches 59 aunes (10 v. g.), 1050 00

8me. Lot. — Une idem contenant 69 perches 75 aunes (16 v. g.), 1417 50

9me. Lot. — Une idem contenant 56 perches 67 aunes (13 v. g.), 1365 00

10me. Lot. — Une idem de 30 perches 51 aunes (7 v. g.), 735 00

11me. Lot. — Une idem de 24 perches 78 aunes (5 v. g.), 472 50

12me. Lot. — Une idem de 26 perches 15 aunes (6 v. g.), 639 00

13me. Lot. — Une idem de 61 perches 3 aunes (14 v. g.), 1417 50

14me. Lot. — Une idem de 48 perches 82 aunes (11 v. g. 4 v. p.), 1050 00

15me. Lot. — Une idem de 47 perches 95 aunes (11 v. g.), 1102 50

16me. Lot. — Une idem de 47 perches 95 aunes (11 v. g.), 1417 50

Les biens repris aux quatrième inclus seizième lots sont situés commune de Voltem.

42me. Lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 122 litrons 85 des (4 setiers épeautre), effractionnés à 2 fr. 43 ctmes. 21

On procédera en même temps à l'adjudication des biens composant les lots ci-après qui, lors de la première adjudication, avaient été infirmés.

1er Lot. — Une belle et grande maison avec jardin, sise à Liège, rue Agimont, n° 110.

3me. Lot. — Une maison avec remise et 20 perches 70 aunes de jardin, cotillage y attenant, située à Liège, lieu dit Longdoz

19me. Lot. — Une pièce de terre, sise commune de Hognoul, lieu dit Fond des Bois, contenant 62 perches 20 aunes (14 v. gr.)

20me. Lot. — Une idem, au même endroit, Fond des Bois, contenant 17 perches 77 aunes (4 v. gr.)

On suivra, pour l'ordre de la vente, les numéros des lots.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M. le juge de paix, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M. GILKINET. 314

## FACULTÉ DE SURENCHÉRIR, SUR UNE BELLE MAISON, AVEC COUR ET JARDIN,

Sise à Liège, au commencement du Quai de la Sauvenière, dans le plus agréable emplacement, à proximité du théâtre royal. Cette maison a aussi une entrée rue basse Sauvenière, n° 799.

Le jardin, fermé par une grille en fer, a une largeur sur ledit quai, de 10 mètres 86 c. et contient en superficie 169 mètres carrés 64 c.

Par acte de vente aux enchères publiques, devant M. PARMENTIER, notaire à Liège, du 8 avril 1835, la dite maison a été adjugée provisoirement, pour le prix de 36,400 francs.

Jusqu'inclus le 15 mai, on peut surenchérir d'un 20e sur le prix ci dessus, par acte à passer devant ledit notaire. 324

## EN CHARGE POUR RIO-JANÉIRO

Le beau BRICK BELGE la CAROLINE du port de 280 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, sortant du chantier, pour partir le 15 mai fixe, ayant la majeure partie de son chargement engagée.

S'adresser à M. Ch. GRISAR, courtier de navires, à ANVERS 048

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 avril. — Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque 1325.

Bourse de Paris, du 16 avril. — Rentes, 5 1/2, 107 80 fin cour., 107 95. — Rentes, 3 p. c. 81 85, fin cour., 82 00 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 98 75, fin cour., 98 80. — Emprunt Guebbard, 48 1/4, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 48 1/4, fin cour., 00 00, Trois p. c., 30 1/2, fin cour., 00 00; différée, 00 00. — Cortès, 00 00. — Portugais, 00 00. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 00 00. — Emp. belge, 103 0/0, fin cour., 000 00. — Empr. romain, 103 1/8, fin cour., 103 1/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 119 1/4 — Dette différée, 22 1/4. — Coupons cortès, 31 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 16 avril. — Dette active 55 7/8 000 — Dito, 5 1/2, 101 15/16 00. — Dito Différée, 119 3/4 00. — Bill. de chance 25 3/4 00. — Syndi. d'amour, 95 1/4. — Dito, 3 1/2 1/2, 00 00/00. Contrib. de guerre, 0000 0/0 Bill. du trés., 6 1/2, 000 0/00. — Société de comm. 106 3/8. — Rus. n. et comp. 104 0/0. — Dito 1828 et 1829, 104 1/8. — C. ch. n. 1831, 1833 98 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/16 — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00 — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 81 3/4. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0 — Dito d'Amst., 48 3/8 — Dito à Londr., 3 1/2, 31 3/8 00 — Dito à Paris, 0 0/0 — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 22 3/16 00. — Bons cortès à Lond. 47 7/8. — Coupons des cortès, 32 1/2. — Vienne actions de la banque, 0000. — Métalliques, 99 1/4 — Act. Rot. 1re levée, 0000. — Dito 2e levée, 000 0 — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcom. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 87 0/0 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 115 1/4.

## Bourse d'Anvers du 17 avril.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam.	114 0/0 perte	P	
Londres.	12 07 1/2		12 00 0/0 A
Paris.	47 3/8	P	46 7/8
Frankfort.	36 1/4	P	35 7/8 P
Hambourg.	35 1/2	P	35 1/4

Escompte 4 0/0.

Effets publics belgiques. — Dette active, 105 0/0 00. — Idem différée, 44 1/2 00. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 5/8 P. 00 — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 89 et 98 5/8 00 00. — Espagne. Guebb., 47 1/2 0/0 A. laem perp. Paris, 3 p. c., 31 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 48 5/8 et 0. — Idem diff., 22 à 22 1/8 et P.

## Cours après la bourse

Perpétuelles, 48 1/2 A. — Cortès 47 1/2 P. — Dette différée, 22 1/8 A. — Coupons cortès, 32 1/2 P. — Gallo-Russes, Adm. Bruxelles 52 1/2 P. — Adm. d'Anvers 247 A. — Primes à 1 m., dont 1: Perpétuelles 49 1/2 P. — Cortès 48 1/2 A. — Dette différée 25 A.

Bourse de Bruxelles, du 17 avril. — Belgique. Dette active, 54 1/4 P. Emprunt de 24 mill., 101 3/4 P. — Actions de la société générale (5) 820 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 118 1/2 P. Banque de Belgique (5) 119 1/2 P. Hollande. Dette active, 54 3/4 P. — Espagne. Guebbard, 47 7/8 P. 0000. Perp. Anvers 4 p. 1/2 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 48 1/2 P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 31 00. Cortès à Londres, 47 3/4 P. 0/0. Dito différée, 22 1/4 et P.

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, a rue très étroite n° 205